

Même si Lagarde, Maire de Drancy, menace Le Point d'un procès, il a bien vendu son âme aux islamistes

écrit par Christine Tasin | 19 février 2020



Ci-dessous des extraits d'un très long et très documenté article de Lucette Jeanpierre sur Riposte laïque, qui cite de nombreux autres articles et enquêtes.. N'hésitez pas à

vous y reporter.

Article 1 Jean-Christophe Lagarde a-t-il noué un pacte avec le Gang des Barbares ?

Jean-Christophe Lagarde, le maire de Drancy, a eu beaucoup de chance que les malheurs de Griveaux lui permettent de passer au second plan de l'actualité, car l'excellent dossier du journal Le Point, sur ses pratiques clientélistes, voire mafieuses, pour tenir sa mairie, et avoir conquis celle de Bobigny, était accablant.

Il reprenait les feuilles du livre prometteur d'une journaliste de l'AFP, Eve Szeftel, « Le Maire et les Barbares », aux éditions Albin-Michel.



Manifestement, dans cet ouvrage, l'auteur – que contrairement aux journalistes du Point nous n'appellerons pas l'autrice – révèle des liens plus que troubles, des financements scandaleux (avec la réserve parlementaire de Lagarde) d'une association présidée par une certaine Lynda Benakouche, qui est juste dans la vie la compagne d'un des leaders du gang des Barbares, Jean-Christophe Soumbou, ravisseur d'Ilan Halimi, condamné à 18 ans de prison. Sans parler des postes clé d'une mairie, livrés à des musulmans fort bien organisés, qui pratiqueront à l'embauche une préférence religieuse dont ils ne se cachent même pas. Sans oublier, bien sûr, les emplois de complaisance pour acheter la paix sociale. Le rêve des Indigènes de la République, avec l'aide de Jean-Christophe Lagarde, est par ailleurs de faire de la ville de Bobigny, qu'ils comptent gagner, un laboratoire de l'indigénisme.

La défense du maire, Jean-Christophe Lagarde, qui joue bien sûr les vierges effarouchées et les indignés, et annonce des dépôts de plainte, est de se dire détesté des islamistes, pour deux raisons : il a construit, avec Simone Veil, un mémorial

de la Shoah, à Drancy, qu'ils ne lui pardonneraient pas. D'autre part, il aurait soutenu le parcours de l'imam Chalgoumy, détesté par les musulmans parce que jugé trop proche des juifs, ce qui suffirait à démontrer son opposition à la charia et à l'islamisation de la France. En ce qui nous concerne, nous avons toujours considéré cet imam, qui aurait dû être expulsé à une époque, comme une taupe de l'islam.

<https://resistancerepublicaine.com/2017/07/10/taupe-chalgoumy-on-ne-veut-pas-de-ton-islam-puant-avec-ou-sans-terrorisme/>

Dans ce livre, la journaliste de l'AFP explique remarquablement le double discours dont est capable Jean-Christophe Lagarde, en fonction des publics qui l'écoutent, et de ses intérêts du moment. Politicien cynique, qui cache difficilement un aspect hautain et méprisant, il est capable d'utiliser la Shoah et Chalgoumy pour dissimuler la charia et les Barbares.

Mais la plus grave accusation, dans le reportage du Point, et dans le livre d'Eve Szeftel, réside dans la complicité supposée de la bande de Lagarde, à Bobigny, qui a réussi à prendre la ville aux communistes, avec les rescapés du Gang des Barbares, ces assassins qui avaient torturé Ilan Halimi trois semaines durant, avec sans doute bien d'autres complicités que celles des quelques accusés qui ont été jugés, et condamnés (sans Badinter, ils auraient eu le châtiment qu'ils méritent, tous !).

Ainsi, on voit, dans cet échange violent qui oppose, lors de l'élection municipale de 2014, un communiste (à l'ancienne, fort éloigné des Brossat et autres Roussel, islamo-collabos notoires) à Christian Bartholmé, premier adjoint au maire de Bobigny, qui défend le voile de sa colistière, placée sur les affiches juste à côté du maire. Or, cette personne n'est autre que la fameuse Lynda Benakouche, compagne du kidnappeur d'Ilan Halimi, sauvagement torturé trois semaines durant par Fofana et ses complices du gang des Barbares.



Notons donc que cette personne (la bande de Lagarde pouvait-elle ignorer qui elle était ?) est dans le local de campagne des UDI. Elle figure juste à côté du futur maire, ce qui est très significatif, sur cette image de campagne. Elle maîtrise parfaitement la dialectique mise au point par les islamistes pour faire le coup du voile, qui serait compatible avec la laïcité, sans oublier le coup de la nationalité française. Et bien sûr, le coup de la kippa, de la casquette, et même de la moustache du coco, tout ce qu'il faut pour embrouiller le débat et faire accepter le voile islamique aux Français.



Sur cette affiche de campagne de 2014, on voit donc, voilée, Lynda Benakouche, compagne du ravisseur d'Ilan Halimi, juste à côté du futur maire, Stéphane de Paoli. Le message est clair.

Autre détail, accablant cette fois pour Lagarde en personne, le reportage nous apprend que, sur sa réserve parlementaire, il a financé nombre d'associations musulmanes, avec des sommes exorbitantes (400 000 euros entre 2010 et 2014), dont l'association, à l'activité peu démontrée d'aide aux devoirs, présidée par la fameuse Lynda Benakouche. Celle-ci, mère des deux enfants du kidnappeur d'Ilan, a pourtant été condamnée pour violences graves en 2005.

Signalons, pour être complets, que cette jeune femme, après avoir été nommée, dès la victoire des UDI, en 2014, « chargée de mission politiques et urbaines », a été promue, par décret municipal, éducatrice sportive de la ville de Bobigny (avec probablement son voile) par le maire – soumis à Lagarde – Stéphane de Paoli. Ce dernier ne se représentera pas en 2020, laissant le poste à son premier adjoint, le sulfureux Christian Bartholmé, dont on voit, sur la vidéo ci-dessus, la connivence avec la voilée, compagne du ravisseur d'Ilan

Halimi. Signalons, d'autre part, que cet adjoint a été condamné pour violence morale envers une salariée, suspectée d'avoir rédigé un tract hostile aux pratiques de la municipalité en place.

On apprend enfin que plusieurs membres actifs, qui se targuent d'être des amis de Jean-Christophe Soumbou (dont l'un est présenté comme le protecteur de l'épouse...) occupent des places stratégiques déterminantes dans l'équipe municipale des copains de Lagarde.

Un dossier accablant, qui mériterait de faire la « une » de l'actualité, d'autant qu'on apprend que de nombreuses pressions sont exercées, au niveau politique, apparemment bientôt avec succès, pour faire libérer plus rapidement que prévu le numéro deux du Gang des Barbares, Jean-Christophe Soumbou ! On attend avec intérêt d'en savoir davantage sur les auteurs de ces interventions politiques.

Riposte Laïque, dans les années 2008-2010, avait eu des polémiques sévères avec Lagarde, notamment quand ce dernier avait été pris la main dans le sac, puis s'en était vanté : il avait construit une mosquée, sans le dire à sa population, ni au conseil municipal, en expliquant que cela serait un centre culturel.

Dans ces échanges, parfois vifs (en plein conseil municipal, le maire de Drancy avait calomnié Riposte Laïque), on constate déjà le double jeu de Jean-Christophe Lagarde, et sa conception anglo-saxonne de la laïcité, au service du seul islam.

Voici donc quelques pages de l'excellent reportage du Point sur les méthodes de Jean-Christophe Lagarde, à Drancy, à Bobigny et là où il le peut, dans le 93, pour rester aux manettes de sa mairie, quitte à en abandonner des pans entiers aux islamistes, et à leurs différents trafics.

Lucette Jeanpierre

Suit un « dossier Lagarde » où est évoqué -entre autres- l'épisode incroyable où Lagarde aurait avoué avoir caché à ses concitoyens que la salle polyvalente qu'il faisait construire avait vocation à devenir une mosquée et une école coranique... Lagarde a même écrit à Riposte laïque qui s'en offusquait. Vous trouverez la [lettre sur Riposte.](#)



Roger Heurtebise, à l'époque, a fait une réponse circonstanciée à l'argumentation de Lagarde, argumentation imparable :

Extraits

Jean-Christophe Lagarde, maire de Drancy (Seine-Saint-Denis) a menti à ses administrés en faisant construire, à leurs frais, une mosquée et en leur disant qu'il s'agissait d'une « salle polyvalente » (1). Cette forfaiture anti-démocratique et anti-laïque aurait dû entraîner la démission immédiate de ce maire et l'indignation générale des Drancéens. On pouvait espérer que l'opposition au conseil municipal se saisirait de cette affaire. Il n'en est rien.

En effet, Gilles Saulière, conseiller municipal PS et chef de file de cette opposition, réagit à cette affaire par un exercice de langue de bois des plus surréalistes, dans une interview au site Médias Libres (2). Il nous apprend que Jean-

Christophe Lagarde a menti non seulement aux Drancéens, mais aussi aux élus municipaux d'opposition. Gilles Saulière se dit « effaré » quand il a découvert le pot aux roses le 21 mars 2008, et il s'empresse... de ne rien faire.

Lors de ce conseil municipal, il n'y a eu nulle contestation du loyer mensuel de 4 000 euros payé par l'association musulmane pour cette mosquée qui a coûté 1,8 millions d'euros. Le maire dit que c'est comme un prêt qui serait remboursé par le loyer. Dans ce cas, cela donnerait un remboursement de 2,67 % par an, ce qui ne couvre même pas les intérêts du prétendu prêt. Autrement dit, non seulement le capital « prêté » ne sera jamais remboursé, mais il coûte encore chaque mois aux Drancéens.

On ne peut pas non plus considérer ce bail comme une affaire immobilière normale et neutre pour la municipalité. En effet, le loyer mensuel moyen de l'immobilier est de 0,5 % du coût de la chose louée. Il devrait donc être de l'ordre de 9 000 euros mensuels. Ça fait donc un manque à gagner de 5 000 euros par mois pour les Drancéens, et un cadeau de 5 000 euros mensuels au culte musulman par une mairie laïque. Et même plus, car comme le rapporte le site du Modem drancéen (3), le maire dit que le bail en question n'a pas « les inconvénients de certains bails (sic !) qui mettent les frais d'entretien à la charge du locataire ». Autrement, c'est les Drancéens qui paient tous les frais d'entretien de cette mosquée municipale qu'on leur a cachée.

Toutes ces considérations basement matérielles ne semblent pas effleurer Gilles Saulière, conseiller municipal PS, alors que comme la plupart des communes de France, Drancy est surendettée et que ses habitants ont des soucis de pouvoir d'achat. Pour un élu « socialiste » qui prétend à gérer mieux la ville que le maire actuel, cette indifférence est inquiétante.

Gilles Saulière nous dit qu'il a découvert le pot aux roses au

conseil municipal du 21 mars 2008, mais que « le bâtiment a été finalement inauguré en toute discrétion, pendant la campagne des municipales, avant les élections ». C'était tellement « discret », cette inauguration du 17 février 2008, que l'UOIF en a fait un communiqué dans la foulée (4), qui ne laisse aucun doute sur la destination des lieux, et où cette filiale des Frères musulmans explique en termes voilés le bon vote aux élections à venir, pour remercier du cadeau occulte du maire : « Aussi, le délégué régional [de l'UOIF] a appelé la communauté musulmane drancyenne à travailler main dans la main avec leur municipalité, a sollicité cette dernière pour une ouverture et une tolérance afin de conjuguer les efforts dans un élan commun et a rappelé l'importance de la participation citoyenne de tous les musulmans aux échéances électorales prochaines du mois de mars. »

Et dès 2007, bien avant cette inauguration, un site web publiait des photos de ce qu'il appelait « la pose de la première de la mosquée de Drancy »... par Jean-Christophe Lagarde (4). « La mosquée », pas la « salle polyvalente » !

Mais Gilles Saulière ne découvre tout ça que le 21 mars 2008, parce qu'on en parle au conseil municipal. Et que décide-t-il ? Il le dit dans l'interview : « En ce qui me concerne, en ce qui concerne le PS de Drancy, nous avons choisi de ne pas nous exprimer tout de suite sur ce point. » Effectivement, il attendra... six mois, quand l'affaire éclatera dans Le Parisien puis dans d'autres médias. Et encore, comme le montre son interview, le P. de Drancy n'a toujours rien décidé. Pourquoi ? Parce qu'il ne veut pas « que ce soient les musulmans eux-mêmes qui fassent les frais de cette affaire ». Il explique donc qu'il doit en discuter avec eux, et trouver une solution pour leur lieu de culte, avant de faire quelque action que ce soit. Il ne faut surtout pas « bloquer l'accès aux fameux locaux par ses nouveaux occupants ».

Alors là, c'est extraordinaire ! Cette association musulmane est le bénéficiaire direct de la combine montée par Jean-

Christophe Lagarde, elle s'en fait le complice, et il ne faut rien faire pour ne pas la fâcher. Gilles Saulière ne veut pas faire appliquer les principes laïques de la République dans sa ville, et stopper le dol d'au moins 5 000 euros infligé aux Drancéens, parce qu'il a peur des réactions de la communauté qui profite illégalement et mensongèrement de ce dol.

Et cet élu socialiste ose pousser l'outrecuidance jusqu'à invoquer « le respect de la loi de 1905 (sur la séparation de l'Église et de l'État) », tout en vantant les municipalités de son bord : « tout le monde sait bien que ce sont dans les villes de gauche et socialistes en particulier, que les musulmans peuvent se réunir dans de véritables mosquées plutôt que dans des caves transformées en lieu de prière ». Il omet simplement de dire :

– Que c'est bien à cause de la pression de cet « islam des caves » que des élus de gauche, tout comme leurs collègues de droite, font construire des mosquées-cathédrales, et donc que ce sont les fidèles de cet « islam des caves » qui en bénéficient.

– Que ces mosquées sont financées à coups de millions d'euros sur l'argent public, par des élus de gauche tout comme par ceux de droite, avec toutes les combines qui permettent de bafouer la loi de 1905 : vente de terrains municipaux au dixième de leur prix du marché, baux de 30 ou 99 ans à 1 euro par an, subventions à des pseudo-centres « culturels » et vraies mosquées, etc.

En résumé, Gilles Saulière reconnaît que Jean-Christophe Lagarde a habilement trompé les Drancéens et les élus d'opposition, mais qu'il ne peut rien faire de toute façon pour rétablir l'ordre républicain. C'est un aveu d'impuissance totale, et aussi un bel encouragement à d'autres maires à agir de la même manière que celui de Drancy qui est aussi député et, de part ses fonctions de maire, premier magistrat de sa ville.

[...]

Roger Heurtebise

- (1) <http://www.mediaslibres.com/tribune/index.php/2008/09/08/682-quand-un-depute-maire-se-felicite-d-avoir-volontairement-menti>
- (2) <http://www.mediaslibres.com/tribune/index.php/2008/09/19/699-mosquee-municipale-de-drancy-lopposition-socialiste-sexplique>
- (3) <http://modemdrancy.hautetfort.com/tag/mosqu%C3%A9e>
- (4) <http://www.uoif-online.com/webaspip/spip.php?article276>
- (5) <http://trait-dunion.spaces.live.com/photos/cns!F2139B6FCB14E548!1173/>

Lucette Jeanpierre

<https://ripostelaique.com/jean-christophe-lagarde-a-t-il-noue-un-pacte-avec-le-gang-des-barbares.html>